

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2014 A 20 HEURES 00

Présents : M.GAUDUCHEAU D.MARIONNEAU C. DANIAU M.COTTEREAU M.P. GABILLEAU
J. FERRAND S.GRAY H. MOLINARI F. LAMY Ph. TESSIER K.LEITT L. PACREAU A.S.DEBOOSERE
F.GLUMINEAU N. DA SILVA L.GENTREAU H.BEAUDOUIN P.Y.DREILLARD C.BIRON.

Absent : H. MOLINARI

Secrétaire : Michel COTTEREAU

1) NOMINATION JURY D'ASSISES 2015

Le Conseil Municipal doit effectuer un tirage au sort de 3 noms à partir de la liste électorale de la commune pour être désignés jurés. Ces personnes seront inscrites sur une liste et le Tribunal procèdera ensuite à une nomination :

- Madame CHAIGNE Nadia épouse POITEVINEAU domiciliée 239 route des Courtaiseries
- Monsieur THOMAS Guillaume domicilié 14 route des Coquelicots
- Monsieur CANTET Daniel domicilié 5 avenue de la Gare

2) TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE 2014 /2015

Monsieur le Maire rappelle le tarif actuel de 3.33 € pour les enfants et de 4.16 € pour les adultes. Il demande au CM de revoir le tarif pour l'année scolaire 2014/2015.

Après vote à main levée, les membres du CM décident de porter le prix du ticket repas à 3,40 € pour les enfants et à 4.24 euros pour les adultes, soit une augmentation de 2% à compter de la prochaine rentrée scolaire.

3) TARIFS GARDERIE SCOLAIRE ANNEE 2014 / 2015

Monsieur le Maire demande au CM de bien vouloir revoir le tarif actuel de la garderie périscolaire de 0.79 € la ½ H,

Après vote à main levée, le CM fixe le prix à 0.81 € la ½ H pour la rentrée l'année scolaire 2014/2015.

4) CONTRAT DE MAINTENANCE PANNEAU D'INFORMATION LUMINEUX

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les 2 possibilités de contrat de maintenance proposées par la société LUMIPLAN pour le panneau lumineux.

- Contrat sérénité 2 050 € préventif et curatif pour logiciel et équipement
- Contrat sécurité 1 450 € préventif pour logiciel et curatif pour l'équipement

Le CM décide de conclure le contrat de maintenance « sécurité » de 1 450 € pour 1 an.

5) CONTRAT DE MAINTENANCE LOGICIEL DELARCHIVES MAIRIE

Le conseil Municipal donne son accord pour le contrat de maintenance présenté concernant l'assistance téléphonique et du logiciel DELARCHIVES pour un coût annuel de 18 € HT.

6) REHABILITATION DU RESEAU ASSAINISSEMENT : CONSULTATION POUR ESSAIS DE RECEPTION DES OUVRAGES

Monsieur le Maire rappelle les travaux en cours et les essais systématiques qui doivent avoir lieu.

4 entreprises ont répondu à la consultation.

Le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise A3SN (moins chère et délais plus courts) pour un montant HT de 3346.40 €.

7) NOMINATION DE LA COMMISSION DES IMPOTS

Monsieur le maire indique au CM la nécessité de compléter la commission communale des impôts

Le Conseil Municipal décide de retenir les personnes suivantes :

- | | |
|-------------------------|-------------------|
| - Anne-Sylvie DE JESUS | Nadine DA SILVA |
| - Solange GRAY | Daniel MARIONNEAU |
| - Philippe TESSIER | Laurent PACREAU |
| - François GLUMINEAU | Laurent GENTREAU |
| - Pierre-Yves DREILLARD | Cécile BIRON |
| - Yannick BOILEAU | Hugues MOLINARI |

8) DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL POUR MOBILIER BIBLIOTHEQUE

Le Conseil Municipal donne son accord pour demander une subvention au Conseil Général de la Vendée concernant l'acquisition de mobilier pour la bibliothèque.

Cette subvention serait à hauteur de 30% sur une dépense HT de 17 348.37 € soit un montant de de 5 204.51 € ;

9) DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire présente la demande de subvention de l'association « La Réserve » concernant le spectacle de fin d'année pour un montant de dépenses de 565.00 €.

Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 250.00 € étant entendu que pour 2015 la demande de subvention sera examinée dans le même cadre que les associations locales.

10) DROIT DE PREEMPTION URBAIN

1 déclaration d'intention d'aliéner a été déposée à la mairie afin que la commune fasse valoir son droit de préemption urbain si nécessaire

- vente des bâtiments Cts TESSIER 15 rue du Petit Paris

La commune renonce à son droit de préemption pour cette déclaration.

11) CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE DE VOIRIE

Monsieur le Maire propose de modifier la délibération du 4 mars 2014 en incluant une mission complète (de la préparation des marchés jusqu'à la réception des travaux) au lieu d'une mission partielle.

Accord du C.M.

12) OFFICE DE TOURISME

Monsieur le Maire propose de retenir la candidature de Mr Arnaud BOSSARD pour le poste saisonnier de Conseiller en séjour à l'Office de Tourisme du 3 juillet au 23 août 2014 à raison de 28 H par semaine. La rémunération est prise en charge par la mairie.

Accord du CM.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 50

Le Maire,

M. GAUDUCHEAU